Transcription de Documentation des collections -Réseau canadien d'information sur le patrimoine (RCIP)

Durée de la vidéo : 5:13 minutes

[On entend de la musique pendant la vidéo. Des animations sont utilisées tout au long de la vidéo pour illustrer le texte du narrateur.]

[Texte à l'écran : Réseau canadien d'information sur le patrimoine. Introduction aux normes de documentation des collections muséales, partie 1. Pourquoi et comment documenter les collections?]

Narratrice : « Une documentation adéquate favorise la saine gestion des collections, et facilite l'accès aux collections et leurs utilisations.

Les institutions patrimoniales ont deux responsabilités qui rendent la documentation des collections importante : la gestion responsable des collections ainsi que leurs interprétations et leurs mises en valeur.

La gestion responsable des collections exige l'identification, la gestion et la préservation des collections. L'interprétation et la mise en valeur des collections exigent l'accès à l'information et aux objets des collections.

Lorsque l'on entreprend un projet de documentation d'une collection, il faut déterminer la méthode la plus appropriée : l'inventaire ou le catalogage. »

[Texte à l'écran : Comment documenter les collections?]

Narratrice : « Chaque méthode a son but et ses exigences.

Un inventaire identifiera les objets de la collection, indiquera combien d'éléments il y a, et mentionnera où se trouve chacun de ces éléments. À tout le moins, les institutions devraient avoir un tel inventaire de leurs collections pour remplir leurs mandats en matière de gestion de collections publiques. Cependant, cette information de base est assez souvent trop limitée pour assurer la compréhension et la promotion adéquates des collections. Ce qui nous amène au catalogage.

Au-delà de l'information fournie par l'inventaire, les musées devront ajouter de la documentation supplémentaire sur la collection, appelée « catalogage ». Certaines des informations sont intrinsèques – ce qui signifie les caractéristiques physiques de l'objet. Par contre, certaines des informations sont extrinsèques – ce qui signifie le contexte et l'historique de l'objet. Parfois, l'information tant « physique » que « contextuelle » est recueillie et consignée au même moment.

L'information « physique » ou « intrinsèque » peut être relevée en examinant l'objet. Elle peut comprendre : les matériaux qui composent l'objet et ses techniques de fabrication; les dimensions de l'objet; les motifs décoratifs de l'objet; les inscriptions sur l'objet; ou l'état de l'objet.

Le processus de documentation de l'information intrinsèque, lequel fournit des descriptions physiques plus détaillées des objets, nous permet de mieux comprendre les collections, de prévoir leurs besoins d'entreposage et de préservation avec plus de précision, et d'obtenir des photographies des objets.

L'information « contextuelle » ou « extrinsèque » peut être dérivée des enquêtes et des recherches. Elle peut comprendre : l'historique de l'objet – par exemple, qui en a été le propriétaire? Comment a-t-il été utilisé? Ou, que lui est-il arrivé après avoir été acquis par le musée? Où et quand a-t-il été créé ou fabriqué? Qui l'a créé? Quel était le contexte culturel dans lequel il a été créé ou utilisé?

Il est avantageux de cataloguer l'information « extrinsèque » parce qu'elle fournit de l'information beaucoup plus détaillée sur les collections, et favorise donc une gestion efficace et une connaissance approfondie des collections. De plus, ce type de catalogage exige un investissement considérable de temps et de ressources – et les musées réservent donc parfois ce type de recherche contextuelle approfondie pour les objets qui sont considérés comme des pièces importantes de la collection.

L'inventaire est essentiel – mais quelle est la quantité de documentation également requise par la suite?
La nature et la quantité de l'information recueillie durant le processus de documentation des collections doivent être fondées sur : les objectifs et les buts souhaités du processus de documentation qui est réalisé; la nature de la collection; l'accessibilité et la fiabilité de l'information déjà disponible; les ressources dont nous disposons pour accomplir le travail.

Nous avons vu la façon dont une documentation adéquate permet d'accéder aux collections muséales et d'assurer leurs saines gestions. Nous avons également examiné les principales méthodes utilisées pour la documentation des collections.

Merci d'avoir regardé la vidéo et restez à l'écoute pour connaître les autres vidéos de cette série qui présenteront les divers types de normes utilisées pour la documentation muséale et donneront des conseils sur la planification d'un projet de développement de collections. »

[Texte à l'écran : Êtes-vous prêt en apprendre davantage sur la documentation des collections?

Cliquez sur le lien dans la boîte de description pour accéder gratuitement au cours en ligne du RCIP *Introduction à la documentation des collections patrimoniales*.

Commented [AC1]: Link to :

https://www.canada.ca/fr/reseau-information-patrimoine/services/normes-documentation-collections/documentation-collections-patrimoniales.html

Pour obtenir de l'information supplémentaire, contactez le Réseau canadien d'information sur le patrimoine.

Courriel : pch.RCIP-CHIN.pch@canada.ca
Téléphone : 613-998-3721
Numéro sans frais : 1-800-520-2446 (Canada et États-Unis)
Téléimprimeur (sans frais) : 1-888-997-3123]

[Signature de Patrimoine canadien et Mot-symbole Canada]